



## Anne BOURDILLAT

Posted on 22 octobre 2025

Rétif de la Bretonne « Monsieur Nicolas - (Mon calendrier - 31 janvier 1750) »

31. — ANNE, sa sœur cadette. Lorsqu'en 1750 et 51 je voulais me faire paysan, voyant de l'opposition dans mes parents à me donner Marie-Jeanne Carré-Lévêque, j'allai songer à la jeune Anne Bourdillat, que ma mère accueillait. Mais je m'aperçus que la première l'aurait emporté cent fois. La jolie Anne a manqué d'être ma belle-sœur, au lieu de Fanchon Piochot, tante de Marthe-Victoire de ma IX<sup>e</sup> ÉPOQUE. — 1750.

## Identification de Anne BOURDILLAT

**Anne** est la sœur de **Marguerite BOURDILLAT** également commémorée par Rétif

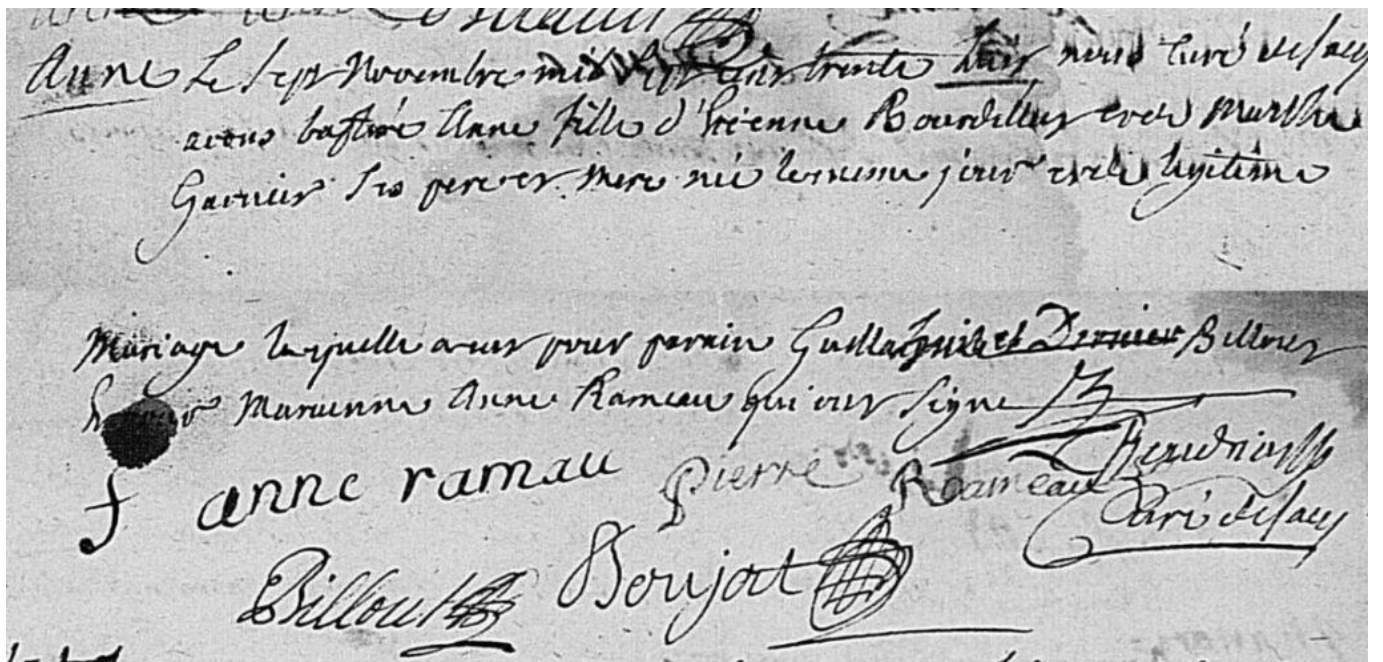
qui la prénomme Marthe-Marguerite.

**Anne BOURDILLAT** est née à Sacy (Yonne) le 7 novembre 1738.

Elle est la fille de **Étienne BODILLAT** (1705-1764), couvreur à Sacy et de **Marthe GARNIER** (1708-1782), troisième d'une fratrie de dix enfants dont seulement trois parviendront à l'âge adulte et auront une descendance. Les autres sont morts dès les premiers mois, sinon dans les toutes premières années de leur vie.

« Le sept novembre mil six cent trente huit nous Curé de Sacy avons baptisé **Anne** fille d'**Etienne Bourdillat** et de **Marthe Garnier** ses pere et mere née le meme jour en legitime mariage laquelle a eut pour parain Guillaume [ratures] Billout et pour marainne Anne Rameau qui ont signé »

(Suivent les signatures)



Anne Le sept Novembre mil six cent trente huit nous Curé de Sacy  
avons baptisé Anne fille d'Etienne Bourdillat et de Marthe  
Garnier ses pere et mere née le meme jour en legitime  
mariage laquelle a eut pour parain Guillaume [ratures] Billout  
et pour marainne Anne Rameau qui ont signé  
J anne rameau Pierre Rameau Curé de Sacy  
Billout Rameau

À Sacy, elle n'est connue dans les registres que par son acte de baptême. Nous n'avons rien d'autre à son sujet.

Rétif de la Bretonne la célèbre sur son calendrier le 31 janvier 1750. Elle n'avait pas encore 12 ans, et il songeait déjà à elle comme épouse.

Si on l'en croit, **Anne BOURDILLAT** avait failli devenir sa belle-sœur. Mais son frère **Pierre RÉTIF** a épousé en 1765 **Françoise PIOCHOT (Fanchon)**.

Si **Anne** avait épousé quelqu'un d'une autre paroisse, le mariage aurait été célébré a priori, comme il était coutumier de le faire, dans la paroisse de la femme, donc à Sacy. Les relevés Geneanet et la mise en ligne d'arbres généalogiques par d'éventuels descendants nous auraient renseignés si le mariage avait eu lieu dans une autre paroisse.

Restait la piste parisienne. Déjà à cette époque nombre de gens montaient sur Paris. Nous avons quelques exemples pour Sacy, le plus connu étant justement Rétif de la Bretonne.

L'examen des généalogies parisiennes sur Geneanet n'a rien apporté. Celui de relevés Geneanet d'actes notariés a mis en évidence le contrat de mariage en 1762 d'une **Anne BOURDILLAT** d'avec **Louis PASQUES** qui pouvait correspondre. Mais les filiations ne sont pas indiquées, il faut pour cela se rendre à la Bibliothèque Nationale pour visualiser l'acte même.

La poursuite des recherches permettait de découvrir le relevé d'un procès-verbal de découverte du cadavre d'un noyé qui avait été transporté à la basse geôle du Châtelet. Le corps a été identifié comme étant celui de **Louis PASQUES** veuf de **Anne BOURDILLAT**. Son âge le faisait naître vers 1737.

Les recherches se sont poursuivies dans le fichier alphabétique en ligne des actes de décès reconstitués (3 millions d'actes de naissances, mariages et décès reconstitués sur les 8 millions qui se sont consumés lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris sous la Commune en mai 1871), déterminer les **Anne BOURDILLAT** dont la date de décès pouvait correspondre, puis consulter les liasses par dates de décès.

L'acte de décès de notre **Anne BOURDILLAT** faisait partie des actes reconstitués.

Elle était dite femme de **Louis PASQUES** et native de Sacy dans l'Yonne (il existe plusieurs Sacy en France). Son âge au décès la fait naître vers 1739. **Anne** exerçait la profession de **sage-femme** et est décédée en son domicile 8 rue de Thionville à Paris 19<sup>e</sup> actuel, anciennement 11<sup>e</sup>.

### **Transcription de son acte de décès reconstitué :**

« RECONSTITUTION  
DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DE PARIS

Expédition délivrée sur papier libre, en exécution de la loi du 12 février 1872,  
par Me Meunié Notaire à Paris  
soussigné, le [non renseigné] mil huit cent soixante, d'une Copie  
authentique d'acte de Décès annexée à la minute, étant en sa possession,  
d'une Notoriété reçue le quinze Germinal  
an sept [note : 04 04 1799] par Me Boursier

Extrait des registres des actes de Décès.  
Du vingt six thermidor an six de la République [note : 13 08 1798]  
Acte de décès de **Anne Bourdillat sage femme**  
agée de cinquante neuf ans native de Sacy département de  
l'Yonne, **domiciliée à Paris rue de Thionville N°8**, Division  
du théâtre Français **mariée à Louis Pasques**, décédée  
cejourd'hui à onze heures et demie du matin demeure susdite  
Sur la déclaration faite par les témoins dénommés au registre  
qui ont signé avec L.M. Gauthier officier public.  
Collationné par moi soussigné officier public de  
l'état civil pour le onzieme arrondissement de Paris.  
Signé : Merigot.

Délivré par moi secrétaire en chef le présent extrait pour

lequel il a été payé un franc, compris le timbre.

A Paris, le vingt neuf frimaire de l'an sept [note : 19 12 1798] de la République française une et indivisible.

Signé illisiblement

Expedie et collationné.

Signé meunié »

## **Transcription de la copie du procès-verbal de constatations et d'identification du corps de Louis PASQUES :**

« L'an huit de la République française une et indivisible et le lundi trois Germinal [note : 24 03 1800] dix heures du matin Pardevant nous Jean Le Sévre, Juge de Paix et officier de Police Judiciaire du Canton de Paris Division du museum, assisté de François philippe Bemage nôtre Secretaire Greffier

Sont Comparus

Eustache Claude Pasques, marchand fruitier demeurant à paris rue de thionville n°8 Division du théâtre Français,

Pierre Nicolas Francois Poulain, fourbisseur demeurant à paris rue thibaut a Dée n°11 [note : rue Thibaud au dé n'existe plus] Et Paschal Bossu, marchand de vin, demeurant à Paris rue de Thionville n°8

Lesquels nous ont requis de nous transporter avec eux à la Basse Geole du cidevant Chatelet à l'effet de reconnoître un cadavre masculin qui y est deposé et qu'ils presument être celui de **Louis Pasques**, ancien fourbisseur, natif de Paris, agé de

soixante trois ans, veuf d'anne Bourdillat, domiciliée  
à Paris rue Pierre Sarazin n°5 qui est disparu depuis  
le trente pluviose dernier [note : 19 02 1800] et ont signé, ainsi signé à  
la minutte des présentes Pasques, Poulain, Bossu,  
Au quel requisitoire obtentemperant  
nous Juge de Paix dusdit nous sommes transportés  
avec les susnommés à la basse geole du cidevant Chatelet, ou  
Etant nous avons trouvé le citoyen Daude concierge et  
Greffier de la dite geole que nous avons requis d'en  
faire ouverture et de nous donner les renseignements  
qui sont à sa connoissance concernant ledit cadavre,  
à quoi obtemperant ledit Daude nous a dit que ledit  
cadavre a été déposé à la dite Geole le jour d'hyer  
en conséquence d'un ordre du Juge de Paix de la Division  
des invalides en datte du même jour portant que le dit  
cadavre a été trouvé noyé dans la rivière de Seine près  
Le gros Caillou, qui avoit sur lui une chemise marquée  
L.P. Une redingotte de draps bleu a collet rouge,  
Un gilet de velours de côton rayé, une culotte de velours  
de coton et une paire de bas de laine à côtes  
couleur brune, les quels effets ledit Daude a representés,  
Et à l'instant les témoins susnommés ont déclaré  
quils reconnoissent ledit cadavre pour être celui dudit Louis  
Pasques cidevant nommé quil connoissaient parfaitement  
de son vivant particulièrement ledit Eustache Claude Pasques  
comme Etant son Pere, quils reconnoissent egalemt les  
effets représentés pour lui appartenir.  
Et de tout ce que dessus nous avons donné acte  
et dressé le présent Procès Verbal que les dits témoins et  
le dit Daude, après en avoir entendu lecture ont  
signé avec nous et nôtre secretaire greffier lesdits  
jour et an que dessus, ainsi signé à la minutte en  
présentes, Pasques, Poulain, Bossu, Daude, Le Sévre,  
Juge de Paix, Bernage Secretaire Greffier.

Pour expedition [signature] Bernage

Enregistré [en abrégé] a Paris le 4 Germinal

an 8 [note : 25 03 1800] Recu un f 10 [1 f [note : franc] 10 [note : centimes?]mot  
non compris].C.

Suit une signature. »

Note : L'hypothèse du suicide peut être envisagée.

La poursuite des recherches a permis de relever trois enfants du couple. Il peut y en avoir d'autres dont les actes n'ont pas été reconstitués, et nombre d'actes de décès de personnes mariées sont sans filiation.

- **Thomas PASQUES** né le 10 septembre 1763 à Paris 06.

- **Eustache Claude PASQUES** tailleur puis marchand fruitier, né le 17 mai 1766 à Paris 06, marié à **Suzanne BOSSU** le 07 février 1789 paroisse Notre-Dame de Versaielles, dont enfants.

- **Marie Catherine PASQUES** née le 01 mars 1773 à Paris 06, où elle est décédée le 18 décembre 1836. Elle avait épousé à Paris 06 **Jean François LELANDAIS** imprimeur.

De nos jours, existent des descendants du couple **PASQUES / BOURDILLAT**, via le couple **LELANDAIS / PASQUES**, comme en témoigne un seul arbre mis en ligne sur Geneanet dont la branche ne remonte pas au-delà de dudit couple.

**Marie-Jeanne Carré-Lévêque** citée dans le texte est célébrée dans le calendrier de l'auteur et fera l'objet d'un article.

